

LAMPIRIS COOP
Société Coopérative à Responsabilité Limitée
Rue Saint-Laurent, 54
4000 LIEGE
TVA BE 0846.628.569
RPM Liège

**Rapport de gestion des administrateurs à l'assemblée générale ordinaire des
coopérateurs qui se tiendra le 23 juin 2020 au siège social de la société**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur l'accomplissement de notre mandat pendant l'exercice clôturé le 31/12/2019.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31/12/2019.

1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

a. Bilan et compte de résultats

ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>	<u>250.000</u>	<u>250.000</u>
Frais d'établissement	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	250.000	250.000
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>	<u>38.301</u>	<u>31.589</u>
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	0	1.233
Placements de trésorerie	0	0
Valeurs disponibles	18.301	16.356
Comptes de régularisation	20.000	14.000
TOTAL ACTIF	288.301	281.589

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>235.343</u>	<u>227.923</u>
Capital	233.250	238.250
Réserves	0	0
Résultat reporté	2.093	-10.327
Subside en capital	0	0
<u>DETTES</u>	<u>52.958</u>	<u>53.666</u>
Dettes à plus d'un an	0	0
Dettes à un an au plus	51.926	50.836
Comptes de régularisation	1.032	2.830
TOTAL PASSIF	288.301	281.589

COMPTE DE RESULTATS	31/12/2019	31/12/2018
Ventes et prestations	0	0
Coût des ventes et des prestations	-6.577	-6.423
Résultat d'exploitation	-6.577	-6.423
Résultat financier	18.997	13.586
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat de l'exercice avant impôts	12.420	7.163
Impôts sur le résultat	0	0
Résultat de l'exercice	12.420	7.163

b. Commentaires

Les immobilisations financières n'ont pas évolué en regard de 2018 et sont ainsi toujours de 250 k€. Pour rappel, par une convention de cession d'actions entre LAMPIRIS SA et Lampiris Coop signée le 17 avril 2013, Lampiris Coop a acquis 20 % (1.000 parts) des actions de Lampiris Wind. Cette transaction a pour but d'assurer aux coopérateurs une participation indirecte dans Lampiris Wind.

Les actifs circulants s'arrêtent à un montant de 38 k€ contre 32 k€ en 2018 et se composent de :

- 18 k€ de valeurs disponibles

- 20 k€ en comptes de régularisation. Il s'agit du dividende attribué par Lampiris Wind, lors de son assemblée générale du 05 juin 2020, à Lampiris Coop pour l'exercice écoulé.

Les capitaux propres se sont légèrement réduits passant de 238 k€ à 233 k€ au 31/12/2019. Cela est dû au départ de 20 coopérateurs.

Les dettes d'un montant de 53 k€ - 54 k€ en 2018 soit - 1k€ au 31/12/2019 – concernent ;

- Les dettes commerciales pour 1 k€. Le paiement de ces dettes ne compte aucun retard.
- Le compte courant à l'égard de LAMPIRIS S.A., pour 51 k€.
- Les comptes de régularisation, essentiellement composés des honoraires du réviseur – 1 k€.

Les coûts de ventes et de prestations concernent les honoraires du réviseur, 3 k€, et les prestations refacturées par LAMPIRIS S.A., 3 k€, à Lampiris Coop pour l'année 2019.

Les résultats financiers reprennent essentiellement les intérêts perçus sur le compte à vue ainsi que le dividende à recevoir de Lampiris Wind.

Le résultat net s'arrête à un montant positif pour l'exercice 2019 de 12k€, aucun impôt n'étant dû.

- c. Analyse des indicateurs-clé de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Sans objet

2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS EST CONFRONTÉE LA SOCIÉTÉ

A notre connaissance, la société n'est confrontée à aucun risque majeur ni à aucune incertitude compte tenu de l'activité déployée.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture au 31/12/2019, la société a dû faire face à la pandémie liée au COVID 19.

Forte du soutien de sa maison mère LAMPIRIS, elle-même soutenue par le groupe TOTAL auquel elle appartient, les comptes arrêtés au 31/12/2019 n'ont subi aucune influence a posteriori.

4. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

L'objectif de la société est de participer de manière indirecte à l'exploitation d'une éolienne à travers une participation financière dans la société LAMPIRIS Wind S.A.. Il est à noter que le permis d'exploitation de l'éolienne expire en avril 2024 mais il peut toutefois être prolongé.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et de développement.

6. JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

La société enregistre cette année et ce pour la première fois depuis sa création dans ses comptes un résultat reporté de 2k€.

La justification de l'application des règles comptables selon le principe de continuité en application de l'article 96, 6° du Code des sociétés, formulée les années précédentes a été effective.

Les principes de l'article 96 6° ne sont en corollaire pas d'actualité.

7. SUCCESSALES

La société n'a pas de succursale.

8. ACQUISITION DE TITRES PROPRES

Durant l'exercice social ni la société, ni une filiale directe, ni une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société n'ont acquis de titres propres de la société ou d'une filiale contrôlée directement.

9. INTERETS OPPOSES DES ADMINISTRATEURS (ARTICLES 523 et 524 C.Soc.)

La Société ayant adopté la forme d'une coopérative, elle n'est pas soumise au respect d'une procédure de conflit d'intérêt telle que prévue pour les sociétés anonymes aux articles 523 et 524 du Code des sociétés.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les administrateurs confirment que la société n'a pas utilisé d'instruments financiers au sens de l'article 96,8° du Code des sociétés durant l'exercice clôturé le 31/12/2019.

11. AFFECTATION ET DECHARGE

Nous demandons à l'Assemblée Générale de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31/12/2019 dont le total du bilan s'élève à 288.300,77€ et qui se soldent par un bénéfice de l'année de 12.419,88€. L'affectation proposée est la suivante :

Perte reportée de l'exercice précédent	-10.326,56
Bénéfice de l'exercice clôturé le 31/12/2019	12.419,88
Bénéfice à affecter	2.093,32
Nous vous proposons de reporter le solde	2.093,32

Décharge :

Nous vous demandons d'accorder la décharge pleine et entière aux administrateurs suivants :

- OTTEN Sébastien,
- MONDET Gaëtan,
- LEBAS Pierre.

Nous vous demandons également d'accorder la décharge au commissaire Reviseur, la SPRL Alain Lonhienne, Reviseur d'entreprises, représentée par Monsieur Alain LONHIENNE, pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2019.

Fait de bonne foi à Liège, le 08 juin 2020

Le Conseil d'Administration,

OTTEN Sébastien,
Administrateur

LEBAS Pierre,
Administrateur